



Philippe FAUJEAU Expert de
Justice près la cour d'Appel de
VERSAILLES

18/11/2024



Extension de domaine de compétences de Coordonnateur SPS (5 jours – 35 heures)

Conception à réalisation ou réalisation à conception N1 ou N2

(Juste un seul des deux modules en fonction du domaine déjà acquis)

A partir de 1 350 € HT

Informations générales

- ✓ Le coordonnateur est un préventeur, pédagogue, il est facilitateur des relations entre les différents acteurs de la profession en matière de sécurité, et protection de la santé, tant lors de la conception de l'ouvrage, que lors de sa réalisation en intégrant également la notion d'entretiens ultérieurs.
- ✓ Bien plus qu'un savoir être, le savoir-faire est primordial dans cette mission de « gestion humaine ».
- ✓ Le coordonnateur intervient dans un cadre légal précis et riche en connaissances connexes des techniques des divers corps d'état du Bâtiment, des Travaux publics, du Génie-Civil, soit dans tous les domaines de la construction.
- ✓ La possibilité est donnée au Coordonnateur SPS Conception ou Réalisation, d'améliorer son niveau de compétence.
- ✓ Ainsi après 5 ans de pratique de la profession de Coordonnateur SPS ou après avoir acquis 5 ans cumulés d'expérience professionnelle dans sa carrière globale dans le domaine pour lequel le Coordonnateur était en déficit, il lui est possible SPS de faire une formation d'extension de ses compétences dans le domaine manquant.
- ✓ Pour cela il doit s'inscrire dès qu'il a acquis ses prérequis de 5 années dans le domaine lui manquant, à une formation initiale auprès d'un organisme de formation certifié.

Prérequis

Être déjà Coordonnateur SPS en possession d'une attestation formation initiale ou d'actualisation le cas échéant.

Présenter les justificatifs officiels des 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine complémentaire qu'il souhaite obtenir (soit en conception, soit en réalisation).

Personnel concerné par la formation

Toute personne ayant effectué sa formation initiale ou sa formation d'actualisation de coordonnateur SPS et ayant une expérience professionnelle dans le domaine qu'il souhaite acquérir.

Objectifs de la formation

Le stagiaire devra être capable :

D'intégrer, dans sa pratique, la réglementation et les aspects techniques majeurs en conception ou en réalisation d'ouvrage

Durée de la formation

La formation à une durée totale de 4 jours + 1 jour de jury d'examen soit 35 heures

Modalités et délais d'accès

Sessions de 6 à 12 stagiaires



Philippe FAUJEAU Expert de
justice près la cour d'Appel de
VERSAILLES

18/11/2024



Nous contacter

Dates des sessions, voir notre calendrier de formation et nous contacter pour l'organisation de nouvelles sessions.

Tarifs

A partir de 1 350,00€ HT

Contact

Site internet : voir rubrique « nous contacter »

Mail : contact@formadistech.fr

Téléphone : 01 60 10 05 73

Adresse postale : 3, rue Blaise Pascal – ZA de la Vigne aux loups – 91380 CHILLY MAZARIN

Méthode

Partie théorique

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Vidéoprotection, diaporamas commentés, discussions heuristiques, ...

Support de cours en manuels pédagogiques

Partie d'évaluation

Contrôles par questionnaires à réponses écrites sous forme de questions à réponses rapides (durée estimée à 2 heures)

OUVERTURE DE SESSION D'EXTENSION DE DOMAINE :

Phase de Conception :

Jour n°1 :

- ✓ Planning d'une opération SPS N1 Conception (exercice + corrigé)
- ✓ Les textes spécifiques SPS Conception + Amiante

Jour n° 2 :

- ✓ Le devis SPS Conception
- ✓ L'ouverture du Registre Journal SPS
- ✓ Les modalités de coopérations, contrat de CSPS

Jour n° 3 :

- ✓ PGCSPS / DIUO –
- ✓ Passage des consignes entre CSPS

Jour n° 4 :

- ✓ Simulation de VIC avec CE et de Réunion avec Moa et Moe
- ✓ Questionnaire Conception
- ✓ Débat et point sur l'ensemble de la formation (attentes ont-elles été satisfaites)
- ✓ Débat et point sur l'ensemble de la formation (attentes ont-elles été satisfaites)



Philippe FAUJEAU Expert de
justice près la cour d'Appel de
VERSAILLES

18/11/2024



Phase de Réalisation :

Jour n° 1 :

- ✓ Planning d'une opération SPS N1 Réalisation (exercice + corrigé)
- ✓ Les textes spécifiques SPS Réalisation

Jour n° 2 :

- ✓ Devis d'une mission de Réalisation
- ✓ Le passage des consignes entre CSPS
- ✓ Les analyses des PPSPS

Jour n° 3 :

- ✓ Harmonisation PGC et PPSPS
- ✓ Les Visites Inopinées et Réunions de chantier puis complément du Registre Journal

Jour n° 4 :

- ✓ Finalisation du DIUO et PV de transmission
- ✓ Fin de mission de coordination SPS
- ✓ Débat et point sur l'ensemble de la formation (attentes ont-elles été satisfaites)
- ✓ Questionnaire Réalisation

Examen final (obligatoire pour le domaine présenté)

Jour n° 5

- ✓ Examen oral devant jury
- ✓ Examen écrit en salle
- ✓ Entretien en tête à tête entre le Directeur de l'OF et ou le Formateur et le stagiaire

Modalité dévaluation

- ✓ Contrôles continus par questionnaires à réponses courtes (tous les 4 jours environ) plus questionnaires de connaissances générales du Bâtiment et des VRD (à rendre à la fin du tronc commun) estimation 4h x 2 questionnaires.
- ✓ Examen final devant jury : présentation d'un mémoire de stage à partir d'un sujet fourni par l'OF, durée de la présentation 20 mn + 10 mn d'échange verbal entre le stagiaire et le jury.
- ✓ Examen final écrit sous forme de questions à réponses rapides (durée estimée à 4 heures)

Taux de réussite

100 %

Taux de satisfaction

99 %



Philippe FAUJEAU Expert de
justice près la cour d'Appel de
VERSAILLES

18/11/2024



Accessibilité aux personnes handicapées

- ✓ Prendre contact avec notre référent handicap Monsieur **Philippe FAUJEAU – 06 79 47 29 52**
- ✓ **Compléter le questionnaire « handicap »** en téléchargement sur notre site internet, ou en envoi sur demande auprès de notre référent handicap
- ✓ En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés et mise en place en collaboration avec le référent handicap, afin de mettre en place les outils, rythme, ou modalités particulières adaptées au handicap exprimé et de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir être inclus au groupe d'apprenant dans les meilleurs conditions possibles.